AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2319
FR0000121964-FS0727

3 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juillet 2020, la société Citigroup Inc. (1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er juillet 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché effectuée par la société Citigroup Global Markets Limited, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir indirectement 16 188 723 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 5,40% du capital et des droits de vote de cette société[1] répartis ainsi :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Citigroup Global Markets Limited	16 167 147	5,39
Citigroup Global Markets Inc.	21 576	0,01
Total Citigroup Global Markets Limited	**16 188 723**	**5,40**

À cette occasion, la société Citigroup Global Markets Limited a franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, Citigroup Global Markets Limited a précisé détenir 3 025 024 actions KLEPIERRE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de :

- 1 contrat « *swap* » à dénouement en espèces portant sur 377 351 actions KLEPIERRE dénouables jusqu'au 22 mars 2021 ;
- 1 contrat « *swap* » à dénouement en espèces portant sur 33 597 actions KLEPIERRE dénouables jusqu'au 15 juin 2021 ;
- 1 contrat « *swap* » à dénouement en espèces portant sur 21 225 actions KLEPIERRE dénouables jusqu'au 14 septembre 2021 ;
- 1 contrat « *swap* » à dénouement en espèces portant sur 2 672 actions KLEPIERRE dénouables jusqu'au 19 janvier 2022 ;
- 1 contrat « *swap* » à dénouement en espèces portant sur 1 380 699 actions KLEPIERRE dénouables jusqu'au 14 février 2022 ;
- 1 contrat « *swap* » à dénouement en espèces portant sur 520 685 actions KLEPIERRE dénouables jusqu'au 24 février 2023 ;
- 1 contrat « *swap* » à dénouement en espèces portant sur 465 295 actions KLEPIERRE dénouables jusqu'au 27 février 2023 ;
- 1 contrat « *swap* » à dénouement en espèces portant sur 223 500 actions KLEPIERRE dénouables jusqu'au 25 mai 2023.

[1] Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions représentant autant de droits de vote en application des dispositions de l'article 223-11 I, 2ème alinéa du règlement général.